

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 décembre 2022**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 01/12/2022

Délibération N° D-2022-0812-07

Membres présents : 36 membres

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu, NORTH Alain.

Membres absents excusés : 1 membre

Madame Christine BLANCHAIS

Objet : Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

M le Président explique aux membres du Conseil que les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) n'ont pas connu d'évolution depuis 2017.

Pourtant, les coûts du service ont quant à eux connu de fortes augmentations au cours de la dernière année et il apparaît donc nécessaire de procéder à une réévaluation (de ces tarifs) des tarifs de la redevance afin de pouvoir équilibrer le budget annexe l'année prochaine.

Au terme de l'analyse financière menée ces dernières semaines, il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'augmenter l'abonnement au service de 10,00 € par semestre et par foyer. Pour préserver le caractère incitatif de la grille tarifaire, les parts variables qui composent la REOM, à savoir la pesée et la levée, seront également revues à la hausse.

Les propositions tarifaires faites par la commission de travail pour les différents types de redevables sont donc les suivantes :

▪ **Tarifs semestriels pour les particuliers en dotation individuelle :**

Abonnement au service par foyer		80,00 €
Abonnement réduit pour les personnes vivant seules		60,00 €
Levée (à partir de la 9 ^{ème} levée)		2,00 €/vidage
Pesée (à partir du 11 ^{ème} kg)		0,20 €/kg
Bac OMR supplémentaire		60,00 €
Accès en déchetterie	Du 1 ^{er} au 13 ^{ème} passage dans le semestre	Inclus dans l'abonnement
	A partir du 14 ^{ème} passage dans le semestre	5,00 €/passage

▪ **Tarifs semestriels pour les logements collectifs dotés en bacs communs :**

Abonnement au service (à multiplier par le nombre de logements du collectif)		62,00 € X Nb logements
Levée (dès la 1 ^{ère} levée)		2,00 €/vidage
Pesée (dès le 1 ^{er} kg)		0,20 €/kg
Accès en déchetterie (pour chaque foyer)	Du 1 ^{er} au 13 ^{ème} passage dans le semestre	Inclus dans l'abonnement
	A partir du 14 ^{ème} passage dans le semestre	5,00 €/passage

▪ **Tarifs semestriels pour les professionnels redevables :**

Frais d'accès au service pour les redevables sans bac OMR		30,00 €
Abonnement au service	Bac de 120 l.	90,00 €
	Bac de 180 l.*	135,00 €
	Bac de 240 l.	180,00 €
	Bac de 770 l.	475,00 €
Levée (dès la 1 ^{ère} levée)		2,00 €/vidage
Pesée (dès le 1 ^{er} kg)		0,20 €/kg
Accès en déchetterie	Frais d'accès au service « Déchetterie »	30,00 €
	Coût d'un passage (dès le 1 ^{er} passage)	5,00 €/passage

*Uniquement pour les redevables déjà dotés d'un bac de 180 l. Aucune nouvelle dotation n'est possible avec ce volume de bac.

▪ **Tarifs semestriels pour les collectivités locales et les associations :**

Abonnement au service	Bac de 120 l.	60,00 €
	Bac de 180 l.*	90,00 €
	Bac de 240 l.	120,00 €
	Bac de 770 l.	350,00 €
Levée (dès la 1 ^{ère} levée)		2,00 €/vidage
Pesée (dès le 1 ^{er} kg)		0,20 €/kg
Accès en déchetterie	Du 1 ^{er} au 26 ^{ème} passage dans le semestre	Inclus dans l'abonnement
	A partir du 27 ^{ème} passage dans le semestre	5,00 €/passage

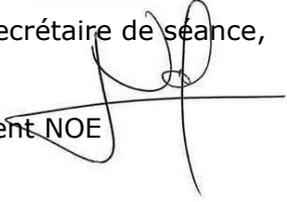
*Uniquement pour les redevables déjà dotés d'un bac de 180 l. Aucune nouvelle dotation n'est possible avec ce volume de bac.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de fixer** les montants de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme indiqué ci-dessus pour l'année 2023.

Fait à Truchtersheim, le 09 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

